



Dans ce numéro :

Le mot du maire	p. 1 & 2
Infos municipales et diverses	p. 3 à 7
Infos associations	p. 8 à 12
Pluviométrie	p.13
carte postale et Histoire	p.14 & 15
Jeux	p.16

Mairie de L'Hermenault 13, rue de la Gazellerie tél :02.51.00.13.18 mail : mairie-de-lhermenault@wanadoo.fr internet : www.hermenault.fr



horaires : lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et mardi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
Agence postale communale : mairie de L'Hermenault tél : 02.51.50.67.31 horaires : du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mot du Maire



Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, il n'y aura pas de cérémonie des vœux. J'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2021.

Qu'elle rime avec succès et sérénité pour vous et ceux qui vous sont chers. Si les circonstances le permettent, nous pourrions nous réunir à une date ultérieure.

L'année 2020 restera dans les mémoires des Hermenaultaises et Hermenaultais.

Les deux confinements ont changé nos modes de vie. Les conditions sanitaires ont bouleversé nos habitudes que ce soit pour les travailleurs, les écoliers, les sportifs, les retraités ou les résidents de l'EHPAD.

Toutes les manifestations publiques ont été annulées ou reportées, la convivialité a disparu.

Les associations souffrent. Les présidents et leurs membres s'adaptent pour maintenir le lien en respectant les protocoles sanitaires.

Malgré cette période difficile, des travaux ont été effectués dans la commune :

- La rue du Marais,
- Un tronçon de la RD 30,
- La Place du Marché et le revêtement de celle-ci après y avoir passé les gaines et accessoires pour les manifestations.

Avec la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée, nous avons réalisé la mise en sécurité de l'accès à la piscine et à la salle du Jary.

Des travaux de décompactage et regarnissage du terrain de football ont aussi été exécutés.

Quant au dossier santé, le pôle est en cours de transfert à la Communauté de Communes et les projets d'agrandissement se dessinent pour une réalisation au second semestre 2021.

Le Docteur Cécile Moriceau s'est installée début Novembre 2020.

D'autres projets sont actuellement en cours :

ÉGLISE :

Les entreprises ont été retenues pour les cinq lots :

- Entreprise Billon de Maillezais pour les lots n°1 et n°3 (maçonnerie, couverture, zinguerie)
- Entreprise Pasquereau de Mauléon pour le lot n°2 (charpente)
- Entreprise MDB de Fontaine le Comte pour le lot n°4 (menuiserie)
- Entreprise Verrier d'art de Seiches sur Loire pour le lot n°5 (vitraux)

Le montant total des travaux s'élève à **1 600 000,00** Euros TTC.

À cela, il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre, d'architecte, du bureau d'études, du bureau de contrôle, de l'assistant au maître d'ouvrage soit un total de **1 886 000,00** Euros (*ce qui équivaut au montant du budget communal*).

L'église Notre-Dame de la Nativité n'est pas classée dans sa totalité et les subventions en provenance de l'État et de la DRAC (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) ne concernent que la partie protégée.

Le montant total des travaux et engineering de la partie protégée s'élève à **959 000,00** Euros TTC et **927 000,00** Euros TTC pour la partie non protégée.

Les travaux de l'église débuteront au plus tard en Septembre 2021. Les accords de subvention détermineront les dates et le planning d'avancement. Financièrement, c'est un très gros chantier pour L'Hermenault !!!!!!!

ATELIER DE SERVICE (garage)

Après avoir refait un projet correspondant économiquement à l'activité de notre garagiste, nous avons rencontré, M. le Sous-préfet pour solliciter la subvention de DETR (*Dotations des Equipements des Territoires Ruraux*), pour laquelle nous ne sommes pas éligibles car notre commune n'a pas la compétence économique.

Nous nous sommes donc rapprochés du Président de la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée pour la réalisation des travaux au compte de la Communauté de Communes. Ce dernier ne peut pas intégrer cette construction dans le budget de 2021 mais peut-être dans celui de 2022-2023 car l'agrandissement du Pôle Santé a été privilégié pour cette année.

Malgré cela, la commune a fait une demande de subventions auprès de la Région et du Département pour lancement au plus vite.

En urbanisation, pour le futur lotissement le géomètre et l'architecte en charge des dossiers sont choisis. Le lotissement et les travaux de la place des Marronniers seront réalisés en fin d'année.

Côté voirie, les travaux de la RD 30 jusqu'à la route de St-Martin-des-Fontaines devraient être terminés au premier trimestre 2021. Les autres chantiers, à savoir le carrefour des RD 104 et RD 14 ainsi que l'enfouissement des réseaux route de Sérigné verront le jour si les subventions demandées sont obtenues.

Pour les logements situés au-dessus de la boulangerie, deux lots dans le dossier d'appel d'offre restent sans réponse à ce jour.

La fibre optique sera mise en place sur la commune de L'Hermenault courant 2021.

Enfin nous avons reçu l'accord de la Préfecture pour l'installation d'un relais téléphonique sur notre commune dans un délai de deux ans maximum.

Prenez soin de vous .

Votre Maire : Yves Germain.

**LES CONSEILS GRATUITS
D'UN ARCHITECTE
POUR VOTRE PROJET ?**

85 Vendée
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

CONSTRUIRE ADAPTER
AGRANDIR SURELEVER
REHABILITER DIVISER

Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com
> en savoir + : www.caue85.com

Architecte - Vendée: architecture et urbanisme (secteur photo haute)
Architecte - TICA: architectes et urbanistes (secteur photo basse)
Architecte - Atelier 14/16: Architecture (verso)
Photographe - François DANTART

Réunions de conseil municipal

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :
 Les réunions sont déplacées à la salle polyvalente et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrières.
 Un public limité à 50 personnes est admis à assister aux réunions.
 Les procès verbaux de réunions de conseil sont résumés. Pour plus de détail, vous pouvez les consulter en mairie ou sur : www.hermenault.fr

La rédaction de Source-Infos vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.

*Suite aux événements tragiques du 16 octobre 2020, une minute de silence a été observée en la mémoire de Monsieur Samuel PATY. Toute la nation est endeuillée et nos pensées vont tout naturellement à la famille et aux proches de la victime de ces actes de barbarie.
 Le drapeau a été mis en berne.*

Infos État Civil 2020



Durant l'année 2020, 26 personnes nous ont malheureusement quittés.

Nous avons enregistré 5 naissances et 1 mariage sur notre commune.

CIMETIÈRE ET ESPACE CINÉRAIRE Modification du règlement

Le maire informe que le règlement du cimetière et de l'espace cinéraire a été visé par le contrôle de légalité le 04/11/2011 alors qu'il est saisi d'une demande de transfert de concession à l'intérieur du cimetière communal à laquelle il souhaite répondre favorablement. Mais, le règlement de celui-ci, en l'état actuel, ne l'y autorise pas et propose donc que l'article 45 du règlement soit modifié comme suit .



«Un concessionnaire ne peut rétrocéder à titre onéreux à la Commune une concession. Il pourra toutefois abandonner son droit à ladite concession. Toutefois, ce terrain devra être laissé libre de corps et de construction.

S'agissant d'un transfert de concession à l'intérieur du cimetière, et uniquement dans ce cas, le concessionnaire pourra prétendre au remboursement des frais engagés initialement en contrepartie de l'achat d'une concession nouvelle». Le conseil municipal valide la proposition et autorise le Maire à régulariser comptablement la demande qui lui est présentée dans le but de restituer une caserne et d'acquérir une concession

Le règlement du cimetière et de l'espace cinéraire ainsi modifié sera transmis au contrôle de légalité à l'appui de la présente délibération.

information

CORONAVIRUS COVID-19

Face au confinement, il a été décidé de mettre en place une commission chargée de contacter les personnes isolées et/ou vulnérables.

Éliane RAPHEL est responsable de cette commission et sera aidée par Séverine CAILLEAU, Laurent FAIVRE, Vianney DEGUIL, Karine QUINET, Dominique CHIRON et Jean-Jacques RICHET.

Vaccination : les personnes de plus de 75 ans peuvent s'inscrire en appelant le 0800 009 110 ou sur le site internet de sante.fr.

Celles et ceux qui n'ont pas ou ne maîtrisent pas internet peuvent s'adresser à la Mairie.



APPEL AUX DONNS

Communes sinistrées des Alpes Maritimes



Fortement touchées par la tempête ALEX, les inondations destructrices ont provoqué de lourds dégâts dans les Communes des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée. Des infrastructures majeures, ont été rasées par les flots.

L'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée s'associe à cet appel aux dons pour toutes les marques de solidarité et de sympathie émises par les Communes de Vendée.

À l'unanimité, le conseil municipal, décide d'apporter son soutien en versant la somme de **1.000,00 €** sur le compte bancaire dédié à cet effet.



Lancement de l'étude des aléas inondations sur le bassin de risque Marais poitevin Sud-est Vendée -

Arrêté portant autorisation de pénétrer sur les propriétés publiques et privées

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne, une étude des aléas inondation porté par l'État, a été décidé sur le bassin de risques du Marais poitevin / sud-est de la Vendée, afin d'élaborer et/ou de réviser des Plans de Prévention des Risques.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée pilote une étude hydraulique visant à définir les caractéristiques des zones inondables du bassin de risque comprenant les bassins versants des rivières La Vendée, l'Autize et la Sèvre Niortaise et à déterminer la crue de référence qui sera retenue, en concertation avec les collectivités concernées. Confié au bureau d'étude ARTELIA, ce travail requiert une phase d'observation in situ et la réalisation de levés topographiques pouvant nécessiter un accès aux propriétés privées. Aussi, je vous informe que les personnels missionnés pour la réalisation de l'étude hydraulique seront autorisés par arrêté préfectoral à pénétrer sur les propriétés publiques et privées, excepté à l'intérieur des locaux.



POLLENIZ s'organise pour s'adapter à la diversité de ses activités et de ses adhérents

Polleniz, association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux, est en charge de la santé du végétal. Son nouveau président, Roland Foucault, élu lors de l'AG du 23 septembre 2020, a émis la volonté d'avoir un représentant dans chaque département où Polleniz mène des actions, c'est **Jacques Rauturier** qui représente la Vendée.

L'adhésion à Polleniz est ouverte aux professionnels de la filière végétale, aux collectivités territoriales et EPCI, aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs de luttes collectives. Les adhérents sont donc répartis en 4 collèges et bénéficient d'offres de services dédiées.

Polleniz applique le concept clé de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'économie, l'environnement et/ou la santé publique.

Les collaborateurs sont répartis sur toute la région dans des antennes départementales que vous pouvez contacter pour obtenir plus de renseignements nos actions.

Polleniz 85 : Responsable d'antenne :

Vanessa Penisson,

Élu départemental référent : Jacques Rauturier.

Allée des Druides BP 141 85004 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 47 70 61

Mel : polleniz85@polleniz.fr www.polleniz.fr

Solution des mots croisés

Horizontalement : (1) Maladie - Cent - Têtes (2) Aloï - Confine-ment (3) Respirateur - Eu - Ela (4) Roses - Roman - Tr (5) Inès - Vac- Oxygène - Grippe (6) EE - AI - Duo - OAS (7) Coma - NS - Vac- cins - Ne (8) État - Ra - Coude (9) Télé - Ire (10) Tests - Masques - Régime (11) Race - CP - Usnée - Nat (12) Àne - Fièvre - Tsar - Agée (13) Cane - Roi - UE - Un - Ne (14) Médicaments - Et - An (15) Case - Tin - Sel - Ave (16) Ut - Abus - Ce - Gel (17) Virus - Si - Mouchoirs (18) EO - Résultats - Te (19) Enfin - UE - (20) Sis - Hydro alcoolique.

Verticalement : (A) Barrière - Trac - Cuvee (B) Fon - Réanima- tions (C) Masse - Ce - Scène - Fi (D) Alpes - Oite - Ede - Unis (E) Lois - Ma - As (F) Air - Oite - Ci (G) Aix - Température (H) IUT - Yen - La - Vomis - Sud (I) Gestes - Rien - Suer (J) Cure - Que - Cil (K) Coronavirus - Otee - Tua (L) En - Méla - Entes - Ma (M) NF - Crises - Rot (N) Tien - DCA - Eau - Us (O) Nu - Gui - Or - RN - Do (P) Te - Tronc - Elche (Q) Emeri - Soignant - Ni (R) Tel - Uriage - Agit (S) ENA - Pandémie - Avère (T) St - Pesée - Éternels - Ré.

VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

La commission communale «Associations -Sports - Culture - Animations» s'est réunie le 06/10/2020 pour, entre autres, déterminer le montant des subventions versées aux associations en 2020.

Les critères de calcul utilisés précédemment ont servi de base ; à ceux-là se sont ajoutés des critères liés aux répercussions de la crise sanitaire ; certaines associations s'en trouvent lourdement impactées.



Les associations citées ci-après se verront attribuer une subvention, pour un montant global de **4.843,00** Euros.

Club de l'amitié :	250 €
Société de chasse :	300 €
Alcool Assistance L'Hermenault/Fontenay	150 €
École de sports :	250€
Expression corporelle St-Valérien :	100 €
Fondation du patrimoine :	75 €
L'Outil en main :	300 €
ESH Gym volontaire :	220 €
UNC :	200 €
AFR Mouilleron	50 €
ADMR service à la personne :	280 €
ADMR service de soins :	1 000 €
Foot FCPB :	465 €
ESH Basket :	350 €
Association du Patrimoine Religieux :	155€
Tennis Le Rebond :	150 €
Chambre des Métiers de la Vendée :	43 €
AFR Puy-Sec :	50 €
AFR Vouvant :	25 €
Pétanque Hermenaultaise :	100 €
ADILE de la Vendée :	50 €
CAUE de Vendée :	40 €
Asso. Française des Sclérosés en Plaques :	90 €
Judo-Club Nalliers L'Hermenault :	150 €

TÉLÉPHONIE MOBILE

Pose d'une antenne



Le Maire a interrogé différents interlocuteurs compte-tenu de la très mauvaise couverture au niveau de la téléphonie mobile.

La demande a été prise en compte, et la Commune a dû la valider dès le 05/10/2020.

L'avis du conseil municipal est malgré tout requis en ce qui concerne la pose d'une antenne.

Cependant, le Maire n'est en mesure de communiquer ni la hauteur de l'antenne, ni le lieu où elle sera installée et encore moins la date de mise en œuvre de cet équipement.

Le conseil municipal, prend acte du dossier en cours et mandate le Maire pour que toute disposition soit prise en vue d'une meilleure couverture pour la téléphonie mobile.

PASSAGE DE LA FIBRE

La Commune de L'Hermenault sera éligible dès la fin 2021 pour ce qui concerne les sites : mairie, gendarmerie, EHPAD, cabinet médical, écoles.

Pour ce projet, la maîtrise d'œuvre a été confiée à ALTITUDE.

Les câbles de fibre optique, installés en aérien, seront positionnés sur les poteaux téléphoniques ou à défaut sur les poteaux électriques. Leur passage impose de faire un état des lieux de l'ensemble des voies où un élagage est indispensable. Celui-ci peut être à la charge du riverain ou pris en charge par la Commune qui facturera la prestation au propriétaire. L'avantage de la 2nde solution est que la Commune fera le nécessaire pour que l'ensemble des travaux d'élagage soient effectués avant le début des travaux. L'inconvénient de la 1^{ère} solution étant que l'élagage puisse ne pas être fait en temps et en heure, retardant d'autant l'entreprise ; d'autre part, il faudra établir un cadre pour la refacturation des travaux d'élagage pour qu'aucune des parties ne soit lésée.

Il est mis en avant la possibilité suivante :

La Commune prendra à sa charge les frais de lamier et la location de la nacelle là où la hauteur de la végétation l'imposera et refacturera au riverain au temps passé. Dans les 2 cas, élagage au lamier ou à la nacelle, les riverains auront à leur charge le ramassage de la végétation

Tout ce qui précède concerne la 1^{ère} coupe indispensable au passage de la fibre optique pour laquelle les câbles sont beaucoup plus sensibles que les câbles téléphoniques ; pour les années suivantes, chaque riverain sera responsable de l'entretien des haies ; toutefois, la Communauté de Communes a été sollicitée pour qu'elle en prenne la compétence.

CLUB DE L'AMITIÉ - Conditions de mise à disposition de la Maison des Associations

Monsieur l'Adjoint au Maire demande qu'il soit débattu de l'opportunité ou non de demander une participation financière au Club de l'Amitié pour utilisation de la Maison des Associations - le montant actuel sollicité est de **120,00€/an**. Celui-ci a été mis en place en 2012, pour participation aux frais de fonctionnement du local (*et notamment du chauffage*), alors situé 13 Grande Rue.

Il est fait état que cette mesure peut sembler injuste par rapport à d'autres associations bénéficiant de locaux mis gracieusement à disposition.

Cette somme n'a pas été appelée en 2020 du fait de la crise sanitaire et de l'absence d'activités de l'association. Après discussion il est décidé de ne plus faire participer le Club de l'Amitié aux charges de fonctionnement et de ne plus réclamer la somme de **120,00 €/an**.

RANDONNÉES PÉDESTRES : Désignation de référents pour la compétence intercommunale



La Commune doit être représentée auprès de l'Intercommunalité au titre de la compétence «Randonnée Pédestre».

Isabelle BARBIER et Dominique CHIRON sont désignés

référents pour la représenter.

Une réunion aura lieu dès que possible en remplacement de celle prévue le 3 novembre 2020 et qui a dû être annulée. Celle-ci abordera :

- La stratégie de développement de la randonnée pédestre.
- La compétence randonnée.
- Le rôle et les missions de la Communauté de Communes, des Communes, des référents et des baliseurs pédestres.

LIMITATION DE VITESSE

Aux abords de l'école Jules VERNE

Le Maire informe qu'il est saisi d'une demande de limitation de vitesse aux abords de l'école Jules Verne, par la directrice de l'établissement.



Le conseil municipal décide qu'une limitation à 30km/heure sera instaurée

SALLE POLYVALENTE DU JARY

Demande de remboursement pour annulation de location

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une nouvelle demande d'annulation de la réservation de la salle polyvalente a été déposée. Le remboursement des arrhes versées est demandé pour la somme de **120,00 €**.

Ce remboursement ne peut être qu'exceptionnel, en raison de la situation sanitaire du moment ; en effet, le règlement de location de la salle polyvalente interdit tout remboursement en cas d'annulation de réservation pour convenances personnelles.

Le conseil municipal autorise, à titre tout à fait exceptionnel, le remboursement de **120,00 €**.

Fin des travaux de sécurisation

Les travaux de sécurisation et de limitation à l'accès du parking sont terminés.

Un portique et des plots de béton ont été installés.



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Service d'assainissement collectif

Exercice 2019

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif dans lequel figure les indicateurs techniques et financiers du service, regroupés suivant les thèmes ci-après :

- Caractérisation technique du service
- Tarification et recette du service
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements

Ils valident le rapport.

BOÎTE À LETTRES : Nouvel emplacement



La boîte à lettres de la poste est désormais à son emplacement définitif sur la Place du Marché.

UN NOUVEL ABRIBUS PLACE DU MARCHÉ



Un nouvel abribus a été installé en lieu et place de l'ancien sur la Place du Marché.

CONTAINERS À COQUILLES

Des containers pour le dépôt de coquilles d'huîtres, moules et autres coquillages seront mis en place définitivement rue des déportés près du dépôt de verres et de papier à partir du 1^{er} février.



Redevance : les indispensables :

⇒ **Restituez votre carte d'accès en cas de départ pour éviter qu'elle vous soit facturée...**

La carte d'accès est un équipement de collecte puisqu'elle vous permet d'ouvrir les conteneurs enterrés et d'entrer en déchèteries : pensez à la restituer au Sycodem lors du départ d'un logement si vous quittez notre territoire. Au-delà des 15 jours qui suivent la clôture de votre compte, **sa non-restitution sera facturée 15 €.**

- Déclarer son arrivée ou son départ du logement : ouvrez/fermez votre compte « Sycodem » comme l'eau et l'électricité et...les déchets.

À chaque emménagement ou déménagement, prenez l'habitude de contacter nos services par téléphone, mail ou site internet sycodem.webusager.fr afin d'ouvrir ou fermer votre compte auprès du Sycodem. Cette démarche permettra un calcul exact de votre redevance suivant l'utilisation du service et la période d'occupation du logement.

Inscrivez-vous gratuitement et connectez-vous pour suivre votre consommation du service de collecte : dates et heures de vidage de vos bacs, de vos dépôts en conteneurs enterrés, de vos entrées en déchèteries ; numéros d'identification de vos équipements...

Dépôts sauvages : stop aux incivilités !

Les déchets ce n'est pas à côté de la poubelle mais à l'intérieur !

Un geste évident mais pas tant que ça si on constate les volumes de déchets abandonnés sur notre territoire. Plus de 5000 l de sacs noirs abandonnés sont collectés toutes les semaines par les services du Sycodem, sans compter les matelas, mobilier cassé, et autres encombrants, retirés par les services municipaux. Ajoutons à cela, les bouteilles



vides soigneusement posées au pied des conteneurs à verre alors qu'il suffit de les jeter à l'intérieur...

Depuis plusieurs mois, les communes et le Sycodem se mobilisent pour mettre en place des moyens d'actions qui iront en s'accroissant dans les semaines à venir : information, sensibilisation, répression, verbalisation...

Cette situation actuelle qui pollue notre cadre de vie doit cesser.

Renseignements : Sycodem Sud Vendée, 02.51.50.75.35 ou accueil@sycodem.fr

Photo : Déchets sauvages lotissement du Moulin Chaigneau

ÉCOLE JULES VERNE

Bienvenue à l'école Jules Verne : une école qui s'agrandit ! 2019-2020, une année scolaire inédite ! Cette année s'annonçait avec de nombreux projets qui se sont tous arrêtés en mars avec le confinement. Il a fallu composer avec «l'école à la maison» entre mars et mai et penser le retour progressif des élèves entre le 12 mai et la fin de l'année scolaire. Les enseignants ont fait preuve d'inventivité pour permettre aux élèves de continuer à apprendre et surtout pour conserver un lien entre tous. Ils ont dépensé une énergie sans compter !

Avec les élections municipales, une nouvelle équipe est venue composer le SIVOM qui gère l'école au quotidien. Il a vite fallu se mettre dans le bain et répondre aux besoins liés à la crise sanitaire, découvrir le fonctionnement de l'école... Les réunions ont été nombreuses pour accueillir au mieux les élèves.

Nos effectifs allant croissants depuis quelques années, l'inspectrice de l'Éducation Nationale annonce au printemps l'ouverture d'une 5^{ème} classe. Quelle bonne nouvelle ! L'école Jules Verne, ouverte en 2011, peut maintenant se lancer dans de nouveaux projets.

Rentrée 2020 Une équipe qui s'étoffe tout en restant à l'écoute de chaque élève dans ses réussites et ses difficultés

	Classe PS-MS	Classe GS-CP	Classe CE1	Classe CP-CE2	Classe CM1-CM2
effectifs	23 élèves et bientôt plus (30 en fin d'année)	24 élèves	19 élèves	23 élèves	26 élèves
Enseignants	Patrick GHALI	Murielle PARPAILLON	Katlyne CHARBON-NEAU	Valérie POTHIER	Fabienne MICAUD-RICHARD et Olivier RATOUIT (le jeudi)
Aide-maternelles	Marie-Danielle BILLAUD (ATSEM)	Nicole MORNET (ATSEM)			
Autres personnels	Virginie GARNIER, Anne RAGGI et Isabelle MARCINOWSKI , Auxiliaires de Vie scolaire, accompagnent quatre élèves sur l'école pour leur permettre de vivre au mieux leur scolarité. Plusieurs stagiaires rejoignent l'école pour découvrir le rôle de l'aide-maternelle ou encore le métier de professeur des écoles.				

Pour la rentrée 2020, la crise sanitaire perdurant, l'équipe enseignante et le personnel s'emploie tous les jours à accueillir les élèves en restant attentifs au protocole sanitaire. Il faut changer les habitudes, faire des choix, adapter les manières d'enseigner tout en permettant aux élèves de s'épanouir et de prendre toujours du plaisir à venir à l'école.

Une école au rythme des 4 jours.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Classe matin	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-12h00
Classe après-midi	13H30-16H15	13H30-16H15	13H30-16H15	13H30-16H15

Au fil des projets de classe et de l'école

Le projet d'école 2018-2022 : une nouvelle dynamique pour l'école

Cette année si particulière n'a pas permis de mener tous les projets initiés. Ces différentes actions devaient et devront permettre de favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance, de renforcer la maîtrise de la langue orale dans tous les champs disciplinaires de permettre une plus grande ouverture sur le monde.

La découverte du monde de l'image et de son décryptage a pu se poursuivre par le biais des actions de «Cinéjeunes» et d'«école et cinéma». Ces deux actions permettent aux élèves de mieux comprendre la force des images en visionnant plusieurs films sélectionnés avec soin et en participant à des débats avec de supers animateurs !



Continuer d'avoir des projets d'école ou de classe en ces temps particuliers n'est pas toujours simple. Certaines opérations sont annulées, les sorties sont suspendues alors pour sortir des murs de l'école et prendre l'air, certaines classes s'intéressent au parcours des skippers du Vendée Globe ! De quoi travailler dans bien des domaines. Dès que possible les enseignants saisiront les opportunités de travailler avec des intervenants en musique par exemple.

Avec l'ouverture d'une 5^{ème} classe, il faut penser à agrandir l'école. Voilà un beau projet à mener pour les élus du SIVOM et pour l'équipe enseignante. C'est certain, l'année scolaire 2020-2021 sera encore riche en projets pour l'épanouissement des 120 élèves et plus qui emplissent l'école Jules Verne de leurs rires et sourires !

Informations utiles :

École Jules Verne 30 rue Chantal Dormégnies

85 570 L'HERMENAULT

Téléphone : 02 51 52 92 15

adresse mail : ce.0851632m@ac-nantes.fr

Directrice : Fabienne MICAUD-RICHARD

Pour les inscriptions, n'hésitez pas à vous manifester rapidement afin que nous puissions au mieux vous présenter les conditions d'accueil en maternelle notamment pour les élèves de moins de trois ans.

Pour rappel, nous accueillons des élèves tout au long de l'année scolaire



Une école intercommunale !

L'école est gérée par le SIVOM pôle éducatif Jules Verne et regroupe les communes de L'Hermenault, Marsais-Sainte-Radegonde, Saint-Cyr-des-Gâts et Saint-Martin-des-Fontaines.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jérôme BOBINET président du SIVOM par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie de L'Hermenault 13 rue de la Gazellerie tél : 02 51 00 13 18 ou sivompejv@orange.fr

En dehors de l'école, le SIVOM gère le périscolaire : cantine, garderie, ainsi que le transport scolaire.

Merci de vous adresser au secrétariat pour toutes informations complémentaires.



TROUPE THÉÂTRALE L'ÉLAN

La troupe théâtrale l'Élan ne vous oublie pas...
Les conditions sanitaires nous obligeant à arrêter les répétitions, les représentations théâtrales qui étaient prévues en février 2021 ont du être annulées.
Dès que possible nous désirons reprendre les répétitions et nous vous communiquerons les nouvelles dates des représentations qui comme d'habitude auront lieu à St-Valérien.
Les acteurs sont plus motivés que jamais pour vous présenter leur pièce "l'amour foot" de Robert LAMOUREUX.
À très bientôt de nous revoir..."

La troupe de théâtre

École Privée Sacré Cœur

02 51 87 77 66
7 rue de le Huguenoterie
85410 Saint-Cyr-des-Gâts

ec.stcyrdesgats.sacrecoeur@ddec85.org

École privée Notre Dame

02 51 00 16 37
18 impasse Notre Dame
85570 L'Hermenault

ec.lhermenault.notredame@ddec85.org

Un site internet : <https://lhermenault-stcyrdesgats-rpi.fr>

Ces deux écoles sont en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

120 élèves cette année scolaire répartis dans 5 classes



À St-Cyr-des-Gâts : TPS-PS-MS avec Véronique DOUET
CE2-CM1 avec Pauline CHAPELET
et Laurence CHIRON le vendredi

À L'Hermenault : TPS-PS-GS avec Maryse GUÉRIN
et Nathalie BAUDOUIN le vendredi
CP-CE1 avec Déborah GUYONNET
CM1-CM2 avec Charlène RABILLER
et Kyllian LE MOULLEC le jeudi

Nous accueillons les élèves dès 2 ans 1/2 le matin tout au long de l'année scolaire.

3 Associations de Parents :

→ l'**OGEC** (*Organisme de Gestion*) qui gère l'aspect financier et immobilier de l'école

Présidents : Mme Jennifer MONNIER pour le site de St-Cyr-des-Gâts
M Philippe AUMAND pour le site de L'Hermenault

Manifestations : «opération pizzas», vente de jus de pommes, repas à emporter, plateau apéro, gâteau bijou, randonnée nocturne à étapes, benne à papier.

→ l'**APEL** (*Association des parents de l'école libre*) qui s'occupe des familles et du bien-être des enfants

Présidente : Mme Nadège HULIN

Manifestations : «Opérations Noël», structures gonflables, fête de fin d'année.

Les activités de l'école :

Totalement réduites et chamboulées par la crise sanitaire

* Célébrations des Fêtes Chrétiennes (*Noël et Pâques*), éveil à la foi et culture chrétienne ;

* Diverses sorties culturelles et pédagogiques tout au long de l'année scolaire ;

* La fête du RPI : rencontre sportive mêlant les deux sites.

Les projets de cette année scolaire :

Ils sont communs aux deux écoles du RPI.

Mais cette année, protocole et virus oblige, tout est chamboulé ! Nous travaillons «*Eau'tour du monde*». Rien ne nous empêchera de voyager tant que nous pouvons imaginer !

Les élèves de maternelle et de cycle 2 font un tour du monde. Ils traversent tous les continents. Des expositions sur les différents pays visités seront installées dans les classes. Et qui sait ? Peut-être pourront-ils partir en fin d'année scolaire...

Quant aux deux classes de cycle 2... «*Hissez haut les voiles*» ! Ils ont embarqué depuis le début de l'année sur les océans. Le Vendée Globe n'a plus aucun secret pour eux. Ils sont sensibilisés à la protection et au respect de l'eau et des océans. La fin d'année scolaire les emportera au large, nous l'espérons ! Un gros projet attend également le site de L'Hermenault avec des travaux conséquents de réhabilitation et de modernisation des bâtiments et des cours de récréation. Ces travaux devraient commencer au printemps.



Un Hermenaultais en championnat du Monde Supersport 300 en 2021



ADRIEN QUINET



FRENCH
ADRIEN QUINET
ÉQUIPE
TGP RACING
MOTO
KAWASAKI NINJA 400
DATE DE NAISSANCE
22 JANUARY, 2000
LIEU DE NAISSANCE
LE CHESNAY

Adrien Quinet, jeune hermenaultais de presque 21 ans a commencé la moto à l'âge 9 ans et fait sa première compétition à 12 ans.

Après une 1ère année d'apprentissage en 2019 en championnat du Monde sur la seule Honda de la catégorie, Adrien a pu poursuivre son apprentissage de la catégorie en 2020 sur une Kawasaki. Pour cette saison 2021, Adrien fait partie des 36 pilotes sélectionnés par la DORNA, le promoteur du championnat du Monde Superbike qui est aussi celui du MotoGP.

Pour la Saison 2021, 8 épreuves sont inscrites au calendrier avec 2 courses par épreuves, les courses sont retransmises en direct sur la chaîne Eurosport.

Palmarès :

2014 : 3^{ème} championnat de France moto 3 junior

2017 : 1^{er} junior Honda CBR500R Cup, 7^{ème} au général

2018 : Vice-champion Honda CBR500R Cup

2019 : Pilote Honda France en Championnat du Monde Supersport 300

2020 : Pilote Kawasaki en Championnat du Monde Supersport 300



SBK MOTUL 2021 CALENDAR		
1	THE NETHERLANDS	Assen 23 - 25 Apr
2	PORTUGAL	Estoril 07 - 09 May <i>STC</i>
3	SPAIN	Aragon 21 - 23 May
4	ITALY	Misano 11 - 13 Jun
5	UK	Donington 02 - 04 Jul *
6	FRANCE	Magny-Cours 03 - 05 Sep
7	SPAIN	Barcelona-Catalunya 17 - 19 Sep
8	SPAIN	Jerez 24 - 26 Sep
9	PORTUGAL	Portimão 01 - 03 Oct
10	ARGENTINA	San Juan 15 - 17 Oct **
11	INDONESIA	Mandalika Circuit 12 - 14 Nov <i>STN</i> **
12	AUSTRALIA	Phillip Island <i>STC</i> **
13	TO BE ANNOUNCED **	

*Only WorldSBK / **Only WorldSBK and WorldSSP / *STC* - Subject to contract / *STN* - Subject to homologation



Le FCPB réunit 5 communes environnantes et compte à ce jour environ 300 licenciés

Depuis de nombreuses années, la volonté du club est de se structurer afin de proposer un cadre sérieux et agréable pour tous ses pratiquants afin qu'ils puissent s'épanouir dans la pratique du football.

Dans cette démarche, le club possède des infrastructures sur les communes de L'Hermenault, Pouillé, Sérigné, St-Cyr-des-Gâts et St-Laurent-de-la-Salle ce qui permet l'accueil de tous les entraînements et des compétitions.



Grâce à l'investissement des acteurs locaux comme les mairies et les bénévoles du club, le FCPB continue de grandir. Il doit toutefois en cette année particulière, s'adapter aux consignes sanitaires actuelles.

Le respect des gestes barrières et le port du masque vous sont donc demandés lors de votre présence aux matchs ou aux entraînements .

Quelques dates :

samedi 13 février 2021 et samedi 3 avril 2021 - *repas à emporter* Avril - mai 2021 : *tournoi U11, U13 et U15.*

6 juin 2021 : *férias.*

Début juin 2021 : *assemblée générale.*

Contacts : site internet : www.fcpb.footeo.com Facebook - #FCPB L'Hermenault

Président ; Jérémy BIRÉ jeremy.bire@gmail.com

L'année 2020 restera à jamais dans nos mémoires...



Pour nous sapeurs-pompiers volontaires cette année fut très particulière. Avec une baisse de 20% de nos interventions, nous sommes restés mobilisés et nous continuons à nous former malgré les annulations et report de nos formations. Nos missions principales restent le secours à la personne et les accidents de la route.

L'annulation de notre Sainte Barbe prévue le 5 décembre restera l'un des faits marquants de cette année car c'est un moment important pour tous les Sapeurs-Pompiers. Lors de cette journée nous pouvons mettre à l'honneur celles et ceux qui le méritent. Médailles et galons, peuvent ainsi être remis, sans oublier l'hommage rendu à nos morts.

Notre distribution de calendriers a également été impactée... Ne pas pouvoir venir vous les remettre en main propre a été une décision difficile à prendre mais pour rester cohérent avec les gestes barrières il fallait mieux les déposer dans les boîtes aux lettres. Merci à celles et ceux qui nous ont remis leurs dons car je sais que pour certains c'est important de pouvoir contribuer à la vie du centre de secours. Vos contributions permettent à l'amicale de subvenir à nos besoins ainsi que d'organiser des moments de convivialité entre nous afin de renforcer la cohésion et également de passer de bons moments avec nos anciens qui ont œuvré avant nous pour que le centre de secours existe toujours. Je tiens également à remercier tous les maires de notre secteur de 1^{er} appel pour leur soutien sans failles... Pour nous 2021 sera une année chargée car nous allons accueillir plusieurs formations du groupement de Fontenay-le-Comte et vous aurez l'occasion de nous voir manœuvrer sur vos communes.

J'en profite une nouvelle fois, pour lancer un appel à toutes celles et ceux qui pourraient être tentés par l'aventure de devenir sapeur-pompier volontaire. Votre centre de secours de L'Hermenault - Pouillé a besoin de recruter afin d'assurer sa pérennité et ses missions. Je suis à votre disposition ainsi que tous les sapeurs-pompiers du centre de secours pour répondre à vos questions.

Je me joins au personnel du centre pour souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année 2021.

Lieutenant Franck CHAUVEAU Chef de centre

Udaf Vendée
UNIS POUR LES FAMILLES

Point conseil budget
Dispositif labellisé

De quoi s'agit-il ?

- Un lieu ouvert à tous
- Un professionnel à votre écoute
- Des conseils gratuits et personnalisés

Pourquoi ?

- Faire face à une situation financière difficile, une accumulation de crédits à la consommation et/ou d'impayés
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Améliorer la gestion de votre budget

Notre méthode

Information, diagnostic, conseils, accompagnement.
Écoute, neutralité, confidentialité, approche globale et familiale.

Qui sommes-nous ?

L'Union départementale des associations familiales de la Vendée propose un service d'accompagnement budgétaire labellisé par l'État « Point Conseil Budget ».
Reconnue d'utilité publique, association de consommateurs, l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 19 000 familles du département.

N'attendez plus, venez à notre rencontre !

Vous pourrez ainsi obtenir :

- des informations sur les démarches à suivre,
- des explications sur les courriers administratifs ou liés au surendettement,
- des conseils sur des problèmes juridiques,
- une aide à la constitution d'un dossier de surendettement,
- une aide éducative budgétaire afin d'identifier votre fonctionnement budgétaire et de vous aider à élaborer un budget prévisionnel.

Contacts :
02.51.44.37.10 - pcb@udaf85.fr

Accueil sur rendez-vous :
Sur les communes de FONTENAY LE COMTE, LA CHATAIGNERAIE, LUCON et MOUTIERS LES MAUXFAITS

www.unaf.fr
www.mesquestionsdargent.fr

Udaf Vendée
UNIS POUR LES FAMILLES

Union départementale des associations familiales de la Vendée
Tél. : 02 51 44 37 10
119 Bd des Etats-unis
85000 La Roche sur Yon
www.udaf85.fr

Pluviométrie de l'année 2020 à L'Hermenault

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1 ^{ère} décade	18,5	34,5	88,5	2	80	9,5	1,5	0	0	72,5	46,5	66
2 ^{ème} décade	25	23,5	9	13	9	78	0	54,5	6	12,5	15,5	35
3 ^{ème} décade	72	42,5	0	23	3	8,5	1,5	1,5	42,5	60	0	55
Total du mois	115,5	100,5	97,5	38	92	96	3	56	48,5	145	62	156
Cumul	115,5	216	313,5	351,5	443,5	539,5	542,5	598,5	647	792	854	1010
Jours de pluie	17	16	10	6	8	14	2	7	7	13	5	8

L'année 2020 a commencé par un mois de janvier relativement sec les 25 premiers jours. La journée du 27, avec du vent et de fortes pluies orageuses, a augmenté la pluviométrie mensuelle de 32 mm.

Février a été marqué par la tempête CIARA le 9, de forts coups de vent mais au final peu de pluie. Un fort coup de vent le 29 a fourni 15 mm. Le lendemain 1^{er} mars, la tempête LÉON, en matinée, a donné 21 mm. Passée cette première décade, le reste du mois fut presque sans pluie.

Le 5 avril, jour des Rameaux, ensoleillé avec vent de sud, fut à l'image du mois, chaud et sec.

La première décade de mai, marquée par deux journées orageuses (le 9, 27 mm) et (le 10, 31mm). L'anticyclone s'est installé tout le reste du mois, permettant un très beau temps ensoleillé et sec. Ce vent de sud-est a persisté quelques jours en juin, mais la météo s'est fortement dégradée jusqu'en fin de 2^{ème} décade.

Le calme est ensuite revenu et s'est poursuivi tout le mois de juillet, favorisant un temps sec et chaud. Cette situation a continué, avec des températures très chaudes (canicule) toute la première décade d'août. Deux orages, le 12 et le 16, sont venus rafraîchir l'atmosphère, plus calme et sans pluie en dernière décade.

En septembre, une belle période agréable due à l'anticyclone jusqu'au 15, fut suivie d'un temps plus perturbé avec une forte pluie le 30 (19 mm). Le premier octobre vit le passage de la tempête ALEX (26 mm) suivie de quelques jours pluvieux. Une seconde tempête, BARBARA, le 20, n'apporta que peu de pluie (9 mm).

Le 1^{er} novembre, pluie, vent toute la journée fut un vrai temps de Toussaint. Le reste du mois redevint plutôt calme, et même très agréable en dernière décade.

Le mois de décembre (156 mm), très pluvieux, marqué le 27 par une cinquième tempête BELLA, est comparable au mois de décembre 2019 (159,5 mm).

En résumé, une année 2020 avec une pluviométrie plutôt forte (1010 mm, 113 jours de pluie) secouée par plusieurs forts coups de vent.

J-P Gadé

LES JEUNES INVISIBLES

*Ils ne se manifestent pas mais ils existent
Apprenons à les voir et à les aider !*

**VOUS CONNAISSEZ
UN JEUNE SANS ACTIVITE ?**

Perdu

En perte de confiance

Découragé

La médiatrice
viendra à sa rencontre !

Contactez Mélanie
au 06.30.18.39.72
m.limages@mislsv.fr

Retrouvez-nous sur 

Mission Locale du Sud Vendée

Jeunes 16-25 ans

Passez en mode **avenir** !

Mission Locale du Sud Vendée:
une seule adresse pour
tous leurs projets.

...un **métier**
qui plaît

Les Missions Locales accompagnent les jeunes vers l'emploi. Comment ?

- > Découvrir des métiers/des secteurs d'activité par des immersion en entreprise
- > Régler des affaires d'emploi, aider à présenter sa candidature, rédiger le CV et préparer à passer des entretiens d'embauche.
- > Proposer des candidatures ciblées aux employeurs.
- > Apporter des conseils sur les différents contrats...

...une **formation**
pour y arriver

Le meilleur moyen de trouver un emploi, c'est d'être bien formé. En poussant la porte de la Mission Locale, les jeunes trouvent :

- > Des idées pour l'orientation professionnelle : quelles filières possibles ? quelles formations pour y arriver ? De quels droits à la formation je dispose ? Puis-je encore m'inscrire ?
- > Un conseiller pour aider à financer sa formation, à travers les aides de l'Etat, de la Région, des organismes partenaires...

...des **solutions** pour la vie quotidienne

Les Missions Locales accompagnent bien au-delà de l'emploi sur des thématiques diverses :

LOGEMENT : des conseils et les aides pour se loger.

SANTÉ : accompagnement vers l'accès aux soins (la sécurité sociale, CMU, bilan de santé...).

MOBILITÉ : les aides aux transports, le financement du permis B. C'est aussi le lieu pour se renseigner pour partir à l'étranger (stages, missions de volontariat...).

COUP DE POUCE FINANCIER : apporter une aide d'urgence (mobilité, alimentaire...)

ENVIE DE S'ENGAGER ? Envie de se rendre utile, de s'engager pour une mission d'intérêt général ? Le bénévolat, l'engagement citoyen ou encore le Service Civique sont pour les jeunes

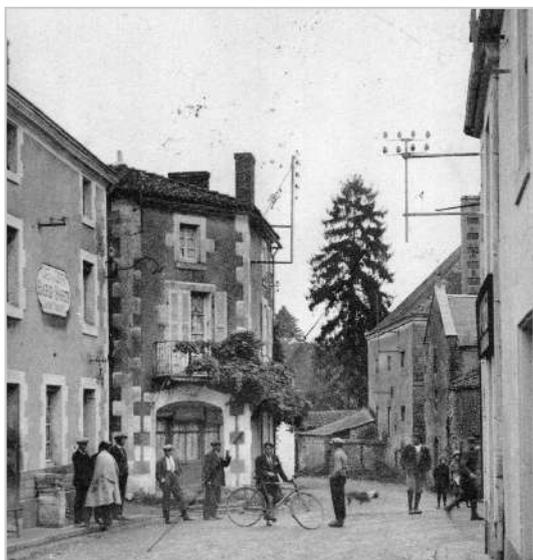
Un accueil de proximité

Pour plus d'informations, contactez dès maintenant :

Mission Locale Sud Vendée
7, rue Tiraqueau - 85200 Fontenay Le Comte - 02 51 51 7757 - contact@mislsv.fr
www.missionlocaleduvendee.com

suivez nous sur  

Carte postale et histoire



Cette carte a été postée en 1933. La photographie pourrait dater de 1927, année de l'électrification du bourg de L'Hermenault. Les potences sont installées sur les maisons mais ne semblent pas encore supporter les fils électriques.

Au premier plan, à gauche, le café Bard duquel une partie des personnages semble sortir. Cette famille faisait aussi commerce de charbon rue du commerce qui n'en porte plus maintenant que le nom. À droite, au premier plan, existait la cordonnerie Pagis (actuel cabinet de kinésithérapie), et un magasin d'alimentation, l'Union de Cholet, faisait le coin avec la rue de la Gazellerie.

En face, la rue du Couvent était bordée à gauche par la maison Avril, puis Pelletier, marchands de grains. Cette rue prenait ensuite à gauche la direction de la route de St-Martin-des-Fontaines. La rue des Déportés, partant de la RD 30 vers St Martin, fut construite dans les années 65-70 sur une emprise de la prairie du Gué afin de répondre au développement de la briqueterie dans la commune voisine.

À droite, le Couvent fut ainsi nommé en raison de la présence des sœurs de Mormaison. Celles-ci bénéficièrent du legs de Monsieur Savary de Fieflambert. Il habitait le Bois-Vert, mais devant l'éloignement et l'inconfort du château, il avait fait construire une maison dans le bourg pour y passer l'hiver. À sa mort, sans héritiers proches, cette habitation dotée d'une chapelle devint le lieu de résidence des Sœurs et aussi l'école réservée aux jeunes filles du bourg.

La chapelle a disparu pour faire place d'abord à la cantine des écoles libres, puis après la vente du Couvent à Monsieur Daniel Angebault en 1994 à un atelier d'ébénisterie.

Voici maintenant l'histoire de cette école, racontée à l'occasion de son centenaire, par le Père Sarrazin, curé-doyen de L'Hermenault dans ses chroniques paroissiales du 16 novembre 1941. Extraits.

L' école libre des filles

Elle a fait suite à une fondation par Monseigneur de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle, d'une école et d'un centre de Charité tenu par les Sœurs de la Sagesse vers 1768. Elle fut fondée en 1841 par les religieuses de Mormaison. Longtemps communale, elle devint libre par suite de la création d'une école publique.

L'établissement a été fondé à la demande de Monsieur Renolleau, curé de L'Hermenault de 1839 à 1851. Le fondateur de la Congrégation des Sœurs de Mormaison, le Père Pierre Monnereau, lui donna trois religieuses qui arrivèrent le 13 décembre 1841. Sœur Ste Mélanie, fondatrice qui passa 46 ans à L'Hermenault de 1841 à 1887, décéda à Mormaison en 1895. Sœur Yvonne de Jésus, d'abord adjointe en 1879, puis titulaire en 1881 et enfin Supérieure de 1887 à 1902. Sœur Agathe de Jésus, Mademoiselle Marie Potier, directrice depuis 1920, sécularisée jusqu'en 1941.

L'abbé Renolleau se déplaça aux Brouzils la veille de la Toussaint 1841 pour demander au père Monnereau des religieuses afin de remplacer une excellente institutrice laïque qu'il venait de perdre. C'est un marchand nommé Avril, du carrefour de St-Martin, qui va les chercher avec sa carriole le 9 décembre. Elles n'arrivent que le 10 à 10 heures du soir. Sous la pluie qui est tombée ces deux jours, les pauvres religieuses ont dû tenir leurs parapluies ouverts et arrivent épuisées à L'Hermenault.

La maison qui les abrite, auprès du château, leur est offerte par Monsieur Godet de la Riboullerie, mais elle n'est guère meublée. Quelques chaises, trois lits, une vieille table et, bien entendu, pas d'argent. Monsieur le curé lance une souscription dans la paroisse qui produit 50 Francs. L'Hermenault était déjà fort peu généreux. Les religieuses arriveront néanmoins à se procurer le nécessaire sans jamais faire de dettes.

Sœur Mélanie commence à diriger sa barque dans la houle. Elle a bien des petites filles mais les familles sont lentes à l'adopter. Quant aux grandes, si elles vont encore à la messe, elles ne connaissent guère les vêpres, et les soirées de dimanche se passent ailleurs qu'à l'église : au bal.





Avec le temps, la vie matérielle des sœurs devient moins difficile et la charité des paroissiens les secourt enfin davantage par les dons en nature. Mais l'essaim déborde la ruche. Il y a tant d'élèves à l'école qu'il faut changer de local.

Monsieur Savary de Fieflambert, famille demeurant au Bois vert de L'Hermenault, a fait construire une belle maison neuve, route de St-Martin-des-Fontaines. Ils l'offrent, et c'est vers 1887 que les sœurs et leurs élèves viennent s'y installer.

Depuis 1879, l'école est dirigée par sœur Yvonne de Jésus, sœur Mélanie restant avec elle. On dit qu'elle est une sainte ou du moins une femme au grand cœur. On fait partir d'elle le magnifique essor pris par l'école.

En septembre 1854, les Supérieures de Mormaison adressaient au service des malades pauvres une jeune sœur de 21 ans, sœur Gabriel, douce, patiente et dévouée. Elle apparaissait comme un ange à ses malheureux clients. Au bout de quelques mois, elle devait mourir en prédestinée, après sept semaines de souffrance. Elle demanda que les religieuses la portassent en terre et elle s'éteignit doucement. L'humble sœur fut bien portée par les religieuses, car les Enfants de Marie qui voulurent prendre le cercueil se trouvèrent impuissantes à le soulever. Les religieuses durent intervenir et portèrent sans difficulté la bière dans notre cimetière où elle repose toujours.



Fin juillet 1902, l'inspecteur se présentait à l'école pour dire à sœur Yvonne qu'elle n'avait qu'à se séculariser et qu'ainsi elle resterait directrice de l'école communale. Les sœurs, en effet jusqu'alors, étaient agréées par le Gouvernement pour faire l'école publique des filles.

Sécularisée en 1902 par l'interdiction faite aux sœurs d'enseigner en habits de religieuses, l'école fut fermée provisoirement par le départ de celles-ci. Les familles Coyreau des Loges et de Chaillé sonnent le ralliement et galvanisent les énergies pour passer à l'action.

Après bien des démarches, la nouvelle école, qui ne fait que remplacer et continuer l'ancienne peut enfin rouvrir ses portes en février 1903, mais les religieuses n'y sont plus. Il a fallu faire appel à une séculière d'un grand dévouement, Mademoiselle de la Martinière, qui sauvera l'œuvre des sœurs en continuant à faire la classe dans leur établissement pendant quelques années. Les sœurs durent se séculariser pour revenir. Sœur Yvonne dut passer la main à deux autres intérimaires après Mademoiselle de la Martinière. En 1920, Mormaison reprenait l'école avec Mesdemoiselles Marie Potier (sœur Agathe de Jésus) et Céline Gaillard (sœur Marie de la Passion), l'une comme directrice et l'autre comme adjointe.

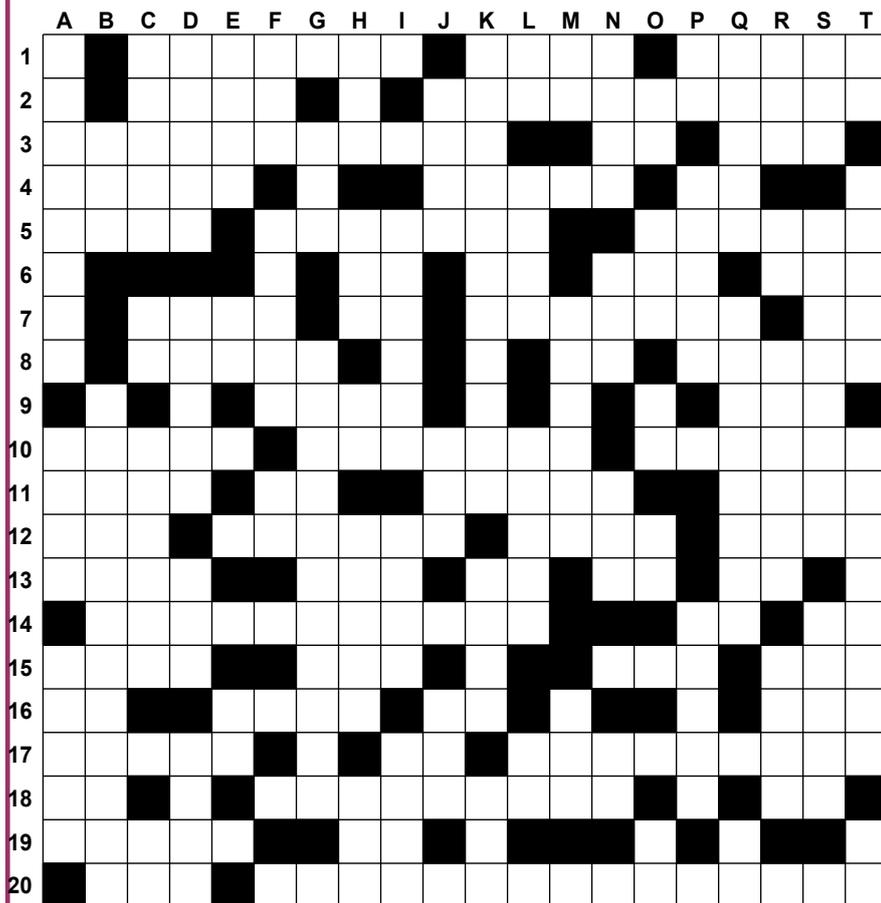
Au début des années 1990, la petite école, devenue mixte, fut transférée à l'école Notre-Dame, les sœurs quittèrent la maison qui fut vendue. Ce fut la fin d'une longue histoire commencée en 1768.



J-P Gadé



Sources: Archives du presbytère de L'Hermenault.
Remerciements à Daniel Angebaült.



Horizontalement : 1) Pathologie - Pour un siècle - Sont sur les épaules...en principe - 2) Mieux vaut qu'il soit bon - On ne sort pas ! - 3) Bien utile par les temps qui courent - Obtenu - Roi d'Israël - 4) Belles fleurs - Toute une histoire - Symbole pour faire un tour 5) Reine morte - Indispensable en ces temps - Saisonnière à vacciner - 6) Au bout de l'année - Symbole pour emballer - Un couple...ou pas ! - A su faire la bombe, en un certain temps. - 7) Sommeil, mais pas naturel - Devant Jésus - Sont très attendus depuis quelques temps - Négation - 8) Fut - Dieu - Un endroit pour éternuer - 9) Petit écran - Colère d'autrefois - 10) En ces temps on les préfère négatifs ! - Indispensables et obligatoires en ces temps - Fait maigrir si on le suit - 11) Espèce - Petite classe - Lichen - Voit le jour - 12) Bête pas si bête qu'on le dit - Fait mouiller les pores quand elle est haute - Empereur disparu - Plus toute neuve - 13) Même ainsi raccourci, on ne l'ouvre pas facilement en ces temps. - Souverain - Cardinaux opposés - Le premier - Arrivé - 14) Remèdes - Conjonction - Tranche de vie - 15) La blanche est à remplir - Soutient le navire - Produit de la mer - S'adresse à Marie ou à César - 16) Note - Excès - Pour montrer - Froid ou désinfectant - 17) Gare à lui quand il attaque ! - Note - Sont préférés jetables, en ces temps qui courent - 18) Direction - On les souhaite négatifs après certains examens - Règle - 19) Pour terminer - Association de pays - 20) Situé - Tel un produit très utilisé en ces temps troublés.

A) Qualifie un geste lié au temps présent - La crainte de l'artiste - Produit de la vigne B) Monsieur ou madame ? - Services très sollicités en ces temps C) Amas - Démonstratif - Bien vides en ces temps troublés - Le faire c'est faire preuve de dédain D) Chaîne de montagnes - Peut rendre sourd - Au Pays-Bas - Liés E) À suivre... Possessif - Champion F) Mélodie - Enlevait - Devant devant G) La Chapelle ou en Provence - À surveiller en ces temps difficiles H) Grande école - Monnaie jaune - Article - Rendus - Cardinal I) Distanciation, port du masque etc. font partis de ceux recommandés - Vraiment pas grand-chose - Mouiller sa chemise J) Ecclésiastique - Relatif - Poil à l'œil K) Responsable de bien des ennuis actuels - Supprimée - Supprima L) Préposition - Brouilla - Greffes - Possessif M) Certification de la marque - De nerfs ou financières, elles ne sont pas très agréables - Émission de gaz N) Ce n'est pas le mien - Tirait en l'air - Indispensable à la vie - Habitudes O) Sans effet - Parasite - Conjonction - Va de ville en ville - Note P) Pronom - Récolte la monnaie - Ville d'Espagne Q) Abrasif - Il est très occupé en ces temps - Conjonction R) Pareil - De l'eau dans la Botte - Station thermale - Fait de l'effet S) Grande école - Infection mondiale - Prouvé T) Sur le calendrier - Mise en balance - Infinis - Île.



LE PARCOURS EMPLOI
COMPÉTENCES.
PLUS QU'UN PARCOURS...

Parcours emploi compétences = CUI - CAE JEUNES

Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

UNE OPPORTUNITÉ
POUR CHAQUE EMPLOYEUR !

QUELS EMPLOYEURS ? Secteur non marchand (Associations, collectivités...)

QUEL PUBLIC ? Jeunes de **16 à 25** ans. Le conseiller Mission Locale évaluera l'éligibilité du jeune après un diagnostic général de sa situation (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)

QUELLES CONDITIONS ? S'engager à mettre en place des actions d'accompagnement et de montée en compétences

PEC

=

Accompagnement

+

Mise en situation professionnelle

+

Acquisition de compétences

QUEL CONTRAT ? CDI ou CDD de **9 à 12** mois

QUEL MONTANT ? Aide de l'Etat fixée à **65%** du taux horaire brut du SMIC sur les **20 premières heures**. La durée de l'aide du PEC ne peut excéder **24 mois**.
Exemple : pour 1 salarié recruté à 20h/semaine, le montant de l'aide s'élèvera aux alentours de **572 € / mois**.

Des questions sur ce contrat ? Contactez-nous

<p>SERVICE EMPLOI</p> <p>CONTACT(S) ENTREPRISE EMPLOI - ALTERNANCE - ENTREPRISE</p>	<p>BERTRAND Aurélien</p> <p>02 51 51 17 57 06 70 09 58 88 ✉ a.bertrand@mlsv.fr</p>	<p>BREGEON Xavier</p> <p>02 51 51 17 57 07 86 75 38 78 ✉ x.bregeon@mlsv.fr</p>
<p>BOUREAU Christelle</p> <p>02 51 51 17 57 06 08 92 35 70 ✉ c.boureau@mlsv.fr</p>		